

BILAN SIMPLIFIÉ

Présenté en Euros

Edité le 19/05/2025

Etat définitif

Copie certifiée conforme
à l'original
Le représentant légal

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	267 363		267 363	15,37	267 363	16,00
Autres immobilisations incorporelles	63 320	62 680	639	0,04	1 122	0,07
Immobilisations corporelles	725 132	496 314	228 818	13,15	206 020	12,33
Immobilisations financières	14 227		14 227	0,82	13 287	0,80
ACTIF IMMOBILISÉ	1 070 040	558 995	511 046	29,37	487 791	29,19
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	635 197	84 300	550 897	31,66	459 617	27,50
Autres créances	34 064		34 064	1,96	16 427	0,98
Valeurs mobilières de placement	212 866		212 866	12,23	212 866	12,74
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	380 167		380 167	21,85	454 185	27,18
Caisse						
Charges constatées d'avance	51 010		51 010	2,93	40 152	2,40
ACTIF CIRCULANT	1 313 304	84 300	1 229 004	70,63	1 183 246	70,81
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	2 383 344	643 294	1 740 050	100,00	1 671 037	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 500 000)	500 000	28,73	500 000	29,92
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	50 000	2,87	50 000	2,99
Réserves réglementées				
Autres réserves	254 000	14,60	240 000	14,36
Report à nouveau	779	0,04	549	0,03
Résultat de l'exercice	161 968	9,31	178 910	10,71
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	966 747	55,56	969 459	58,02
Provisions pour risques et charges	10 000	0,57	10 000	0,60
Emprunts et dettes assimilées	212 255	12,20	188 032	11,25
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	74 288	4,27	58 505	3,50
Autres dettes	337 556	19,40	297 481	17,80
Produits constatés d'avance	139 204	8,00	147 561	8,83
DETTES	763 303	43,87	691 579	41,39
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	1 740 050	100,00	1 671 037	100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 740 049,87 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 161 967,96 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/07/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 29/07/2025

Etat définitif

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 267 363 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 070 040 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	330 682			330 682
Immobilisations corporelles	651 066	9 608		725 132
Immobilisations financières	13 287			14 227
TOTAL	995 034	9 608		1 070 040

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 558 995 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 197	483		62 680
Immobilisations corporelles	445 046	51 268		496 314
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	507 243	51 751		558 995

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	63 320	62 680	639	De 1 à 3 ans
Fonds commercial	267 363	0	267 363	Non amortiss.
Agencements aménagement divers	437 867	351 999	85 868	de 5 à 15 ans
Materiel de transport	40 000	10 356	29 644	de 1 à 5 ans
Mat de bureau et info	166 541	118 441	48 100	de 3 à 5 ans
Mobilier	16 266	15 518	748	de 3 à 8 ans
Immobilisations en cours	64 458	0	64 458	Non amortiss.
TOTAL	1 055 814	558 995	496 819	

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 29/07/2025

Etat définitif

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 733 471 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	13 200		13 200
Actif circulant & charges d'avance	720 271	720 271	
TOTAL	733 471	720 271	13 200

3.4 - Provisions pour dépréciation = 84 300 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	103 202				84 300
Comptes financiers					
Total	103 202				84 300

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 39 225 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	39 225
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	39 225

3.6 - Charges constatées d'avance = 51 010 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 29/07/2025

Etat définitif

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 500 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25000		
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25000		500 000

4.2 - Provisions = 10 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	10 000				10 000
TOTAL	10 000				10 000

4.3 - Etat des dettes = 763 303 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	212 255	77 903	134 352	
Dettes financières diverses	27 709	27 709		
Fournisseurs	74 288	74 288		
Dettes fiscales & sociales	280 193	280 193		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	29 654	29 654		
Produits constatés d'avance	139 204	139 204		
TOTAL	763 303	628 951	134 352	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 140 518 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 760
Dettes fiscales & sociales	117 108
Autres dettes	19 650
TOTAL	140 518

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.5 - Produits constatés d'avance = 139 204 E**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 959 601 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 955 665	99,80 %
Produits des activités annexes	3 936	0,20 %
TOTAL	1 959 601	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 51 722 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	211 813		211 813
Résultat financier	1 969		1 969
Résultat exceptionnel	-92		-92
Participation des salariés			
TOTAL	213 690	51 722	161 968

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 39 225 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	39 225
Factures a etablir(4181000)	39 225
TOTAL	39 225

8.2 - Charges constatées d'avance = 51 010 E

Charges constatées d'avance	Montant
Cca(4860000)	51 010
TOTAL	51 010

8.3 - Charges à payer = 140 518 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 760
Fnp(4081000)	3 760
Dettes fiscales et sociales :	117 108
Dettes cp(4282000)	53 552
Autres charges a payer(4286000)	38 176
Cs sur congés payés(4382000)	20 521
Ta a payer(4386010)	574
Fpc a payer(4386020)	4 212
Autres contributions(4486300)	73
Autres dettes :	19 650
Avoir a etablir(4198000)	19 650
TOTAL	140 518

8.4 - Produits constatés d'avance = 139 204 E

Produits constatés d'avance	Montant
Pdt ca(4870000)	139 204
TOTAL	139 204

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	500 000	500 000	500 000	500 000	350 000
b) Nombre d'actions émises	25 000	25 000	25 000	25 000	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 959 601	1 901 827	1 745 239	1 533 530	1 381 518
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	246 539	337 476	273 189	213 645	121 727
c) Impôt sur les bénéfices	51 722	57 181	48 229	36 802	23 248
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	194 817	280 295	224 960	176 843	98 479
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	161 968	178 910	151 577	107 464	62 585
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	8	11	9	7	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	6	7	6	4	
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	662 301	602 938	547 665	501 725	477 693
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	558 548	504 043	481 720	448 732	430 967

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
<p>A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.</p> <p>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</p> <p>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</p> <p>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.</p> <p>- Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p> <p>- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p>										

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 29/07/2025

Etat définitif

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SARL LGBEC, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL LGBEC,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	1 740 050
Chiffre d'affaires hors taxes	1 959 601
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	161 968

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SARL LGBEC
Fait à PAU le 29/07/2025

**L.G.B.E.C. GANZAGAIN BASSI-LORRY
EXPERTISE COMPTABLE**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 500.000 €**

Siège social : PAU - 64000 - 32, avenue Vignancour

451.820.039 R.C.S. PAU

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2024**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 161.968 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	161.968 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	779 €
Pour former un bénéfice distribuable de	162.747 €
A titre de dividendes aux associés Soit 2 € par part	50.000 €
Le solde	112.747 €
Au compte « autres réserves »	112.500 €
Le solde 247 €	

En totalité au compte « report à nouveau », qui s'élève ainsi à 247 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50.000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 18 juin 2025.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ;
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance